

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 10 juin 2021 A 19h00

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Marc BESSET, Armelle MOTSCH, Anne-lise NELY, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Pascal ROUX, Régine DRAGON, Philippe MALOSSANE, Florence MALOSSANE, Raphaël ROUMEAS, Isabelle GILLES, Didier CORRIGNAN, Patrice PARTULA, Laure PEUILLOT

Absents :

Monsieur MICHEL SANJUAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Madame Pauline OLLAT ayant donné pouvoir à Christophe OLLAT
Madame Carole BURAIIS ayant donné pouvoir à Régine DRAGON
Monsieur Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT
Madame AURELIE BICHON LARROQUE ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN
Patrick MENETRIEUX

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2021

Les membres présents lors du conseil municipal du 08 avril 2021 signent le registre des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n° 2021-09

Signature d'un contrat de service avec la société Sauter régulation SAS, Parc des collines, 56 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE afin de permettre le réglage du chauffage de la salle polyvalente à distance ainsi que de la maintenance de cette installation. Ledit contrat est conclu à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sur 5 ans, pour un montant de 2 716,20 €

Décision n°2021-10

Signature d'un contrat d'assurance « flotte automobile » avec la société Groupama Méditerranée, Société d'assurances sis Maison de l'Agriculture-Bât 2 place Chaptal, 34261 Montpellier cedex 2.
Ledit contrat est conclu à compter du 1 mai 2021 à 00h00 au 31 décembre 2021 pour une durée d'un an, avec tacite reconduction annuelle au terme de cette durée. La cotisation provisionnelle due pour la période d'assurance du 01/05/2021 au 31/12/2021 est de 3 310,13 euros TTC, payable annuellement.

Décision n°2021-11

Signature de l'avenant n°4 au lot 6 (menuiserie intérieures et extérieures) au marché de travaux de réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale avec la société GH BAT pour la prise en charge des plus et moins-values

Le montant de cet avenant s'élève à :

Montant du marché initial :	54 963,08 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	255,90 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	1 812,51 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	292,56 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	- 7 585,51 € HT
	Moins values - 10 126,89 € HT
	Plus values + 2 541,38 € HT

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 49 738,54 € HT
TVA 20% : 9 947,70 € HT
MONTANT DU MARCHÉ TTC : 59 686,24 € TTC

Décision n°2021-12

Signature d'un contrat avec la société MENELEC, sise 14 rue du Vivarais, 26 540 MOURS-SAINT-EUSEBE pour assurer l'entretien des climatisations situées à la mairie d'Alixan et dans les groupes scolaires de la commune. Ledit contrat est conclu à compter du 1^{er} juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2022 pour une durée d'un an. Le montant de l'abonnement est de 140€ par groupe extérieur, 65 € par mural, 90 € par cassette. Soit un total de 1875 €HT/an

Décision n°2021-12

Monsieur PRADIER David, demeurant à Alixan (26300) 270, chemin de Péravant, est autorisé à occuper de façon temporaire une parcelle, propriété de la commune cadastrée ZR n°27, pour une contenance de 4482 m², moyennant une participation mensuelle de 25 euros. L'activité exercée concerne l'implantation d'une activité de stockage et sciage de bois. Elle ne devra en aucun cas causer des nuisances aux riverains. Le locataire s'engage, par ailleurs, à remettre en état les lieux loués après utilisation. Cette décision entrera en vigueur du 27 mai 2021 au 30 septembre 2021 et sera résiliée de plein droit à compter de cette date d'échéance. Monsieur Pradier est tenu de souscrire pour toute la durée de la période une assurance en responsabilité civile.

- Droit de préemption :

- ⇒ 205, chemin de la Bergère – YP 4 (lot 4)
- ⇒ 205, chemin de la Bergère – YP 4 (lot 5)
- ⇒ 50, Impasse Truchet – YC 1006-984 et 1008
- ⇒ Rue de la Liberté – M 136
- ⇒ 2, route des Peyres – M 554
- ⇒ 135, chemin de l'Ancienne Ecole – YC 1143-1145 et 1147
- ⇒ 105, route de Saint Didier – ZN 2 et 3
- ⇒ 2085, route des Faure – ZH 205

- ⇒ **Avec l'accord de tous les conseillers présents, trois délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour :**

- Financement d'un logiciel pour la cantine scolaire d'Alixan
- Signature d'une convention avec ADN pour l'installation d'équipements de communications électroniques
- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement d'une partie de l'ancienne poste en pôle médical

- ⇒ **Tirage au sort des jurés d'assises**

DELIBERATIONS

D2021-04-01 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021 POUR LE CANTON DE BOURG-DE-PEAGE

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de demander une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation sur la commune. Le coût de l'ensemble de ces équipements s'élève à 8 752,42 euros HT, selon les devis établis.

Voté à l'unanimité

D2021-04-02 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION AU TITRE DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURITE DES AUVERGNATS ET DES RHONALPINS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Régional pour l'installation de caméras vidéo protection au quartier Les Soubredieux. Le montant prévisionnel de cette opération (hors contrat de maintenance) a été évalué à 17 396,37€ HT

Voté à l'unanimité

D2021-04-03 : ACQUISITION DES PARCELLES M 618 et ZR 143

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles suivantes :

Section	N°	Superficie	Prix
M	618	10 109 m ²	11 000,00 €
ZR	143	1 394 m ²	1 500,00 €

Pour la pose de containers ainsi que la création de jardins partagés

Voté à l'unanimité

D2021-04-04 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI A VALENCE ROMANS AGGLO

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

En effet, il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Par ailleurs les documents intercommunaux de planification, qui impliquent une compatibilité des PLU locaux, viennent compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en terme de déplacements ou d'habitat et garantissent ainsi une cohérence en matière d'aménagement.

Voté à l'unanimité

D2021-04-05: ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE CHANTELOUVE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte le projet de renforcement du réseau BT présenté ci-dessous

Opération : Electrification Renforcement du réseau BT à partir du poste CHANTELOUVE	
Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion : 1 008,98€	21 188,64 €
Plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le SDED	21 188,64 €
Participation communale sur le HT :	Néant

Voté à l'unanimité

D2021-04-06 : ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LA FAISANNE PAR MUTATION

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte le projet de renforcement du réseau BT présenté ci-dessous

Opération : Electrification Renforcement du réseau BT à partir du poste LA FAISANNE par mutation	
Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion : 2 274,80 €	47 770,74 €
Plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le SDED	47 770,74 €
Participation communale sur le HT :	Néant

Voté à l'unanimité

D2021-04-07: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Après avoir délibéré le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité afin de pallier à la charge de travail des espaces verts, espaces publics et propreté urbaine, en qualité d'agent technique à temps complet à raison de 35h hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, à l'échelon 1, indice brut 355, majoré 332.

Voté à l'unanimité

D2021-04-08 : DELIBERATION FIXANT LES MODALITES D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Après avoir délibéré le conseil municipal fixe les modalités d'exercice du travail à temps partiel

Voté à l'unanimité

AJOUT DE 3 DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

2021-04-09 : FINANCEMENT D'UN LOGICIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'achat d'un logiciel pour l'association CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN, dit que la somme correspondante (2 598 euros TTC) sera défalquée de la subvention restant à verser à l'Association

Voté à l'unanimité

2021-04-10 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE POSTE EN POLE MEDICAL

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société St André pour le projet de réaménagement de l'ancienne poste en salles pouvant accueillir les kinés et les orthophonistes dans des espaces séparés.

Les caractéristiques essentielles de ce programme sont les suivantes :

- | | | |
|---|--|---------------|
| - | Projet de conception générale | 3 500,00 € HT |
| - | Dossier de consultation des entreprises | 800,00 € HT |
| - | Pièces écrites pour la consultation (CCTP/DPGF) Planning | 2 800,00 € HT |

TOTAL HT 7 100,00 € HT
TOTAL TTC 8 520,00 € TTC

2021-04-11 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ADN POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) afin d'installer des équipements de communications électroniques sur le domaine privé de la commune (parcelle ZO 60, rue du Stade).

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

VIII/ Agenda :

- 21 juin : Fête de la musique. Elle se déroulera sur la place de la mairie en respectant les gestes barrières et les consignes de sécurité. Plusieurs groupes se relayeront sur une scène. Le public sera assis et la buvette se fera avec des consommations à table.
- Feu artificiel le 13 juillet dans l'attente des consignes de la Préfecture
- 24 juin : conseil communautaire

Fin de la séance à 20h00

A Alixan le 14 juin 2021

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

